

Communication sur le Progrès

Juillet 2013

*Générale des Farines, groupement de meuniers indépendants,
s'engage depuis 10 ans dans une démarche de progrès continu,
dans le respect des valeurs du Pacte Mondial.*

Générale des Farines est une société coopérative, de services et de mutualisation. A travers cette structure, les meuniers adhérents bénéficient aussi d'une visibilité nationale, sur les secteurs de l'industrie, des sachets farine de 1 à 2,5kg, des laboratoires en hypermarchés, sans oublier celui de l'artisanat.

Le groupement est composé d'une dizaine de meuniers indépendants répartis sur l'ensemble du territoire et compte douze sites de production : la minoterie Girardeau, la minoterie Suire, le moulin des Gaults, les moulins Dormoy, la minoterie du Château, la minoterie du Bocage, le moulin Maury, la minoterie Mignot, la minoterie Vulliermet, les Ets Larroulet, et Limagrain Meunerie site de Gerzat et site de Bouzel.

Les meuniers de Générale des Farines partagent la volonté de développer une alimentation durable pour demain, afin que chaque maillon de la filière blé-farine-pain soit respecté, de l'agriculteur au consommateur. Notre démarche qualitative et de proximité doit bénéficier en premier lieu à nos clients et aux consommateurs, et passe par des échanges responsables et de confiance avec nos fournisseurs. C'est pourquoi le respect des principes du Pacte Mondial va dans le sens de nos préoccupations.

Bertrand Girardeau, Président de Générale des Farines renouvèle ainsi son engagement en faveur du Pacte Mondial.

Adhérent depuis 2003 au Pacte Mondial, Générale des Farines fait partie des sociétés françaises pionnières de la démarche. Aujourd'hui encore, la volonté du groupe est d'évoluer dans le respect des 10 principes du pacte, comme l'illustrent les actions menées durant l'année écoulée et décrites ci-après.



Droits de l'Homme

- **Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- **Principe 2 :** Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Conditions de travail

- **Principe 3:** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- **Principe 4:** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- **Principe 5:** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- **Principe 6:** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Respect des Droits de l'Homme et Conditions de travail au sein de l'entreprise

Générale des Farines étant implantée exclusivement en France, la société s'attache à respecter au sein de la structure les principes des droits de l'Homme et d'appliquer le droit du travail ainsi que la convention collective liée au secteur de la meunerie.

Remise en activité de la Minoterie du Bocage

Le moulin avait cessé de produire de la farine en juillet 2011 pour des raisons économiques. Suite au rachat de la Minoterie du Bocage en août de l'année suivante par Bertrand Girardeau, patron de la société des Moulins associés, le site est à nouveau en fonction depuis début 2013.

Cette remise en activité du site permet d'apporter du dynamisme à la région, en jouant la carte de la relocalisation et de la proximité.

Trois journées portes ouvertes ont été organisées début Juin afin de faire découvrir l'activité de la minoterie du Bocage au grand public et aux professionnels, dans une ambiance conviviale et authentique.

Résultats :

- La minoterie Girardeau a investi 400 000 € dans la modernisation du moulin. Cet investissement a été affecté à différents postes contribuant à améliorer la productivité, les conditions de travail et la sécurité, parmi lesquels :
 - l'achat d'un véhicule
 - la rénovation de la vis à blé
 - modernisation de l'appareil à cylindre avec entre autre modification, la partie électrique qui a été excentrée afin de diminuer les risques d'incendie.
 - Remise en l'état général des outils de production.

- Deux salariés licenciés à la fermeture du moulin ont été réembauchés, et une responsable qualité est venue compléter l'équipe.
- Les journées portes ouvertes ont accueilli plus de 2000 visiteurs sur les 3 jours.
- Les retombées presse ont été nombreuses sur les différents média (journaux télévisés de France 3 et de TF1, RIA, Ouest-France, la Presse d'Armor, les Marchés Hebdo,...) :
 - 26 parutions presse (équivalent de 9 millions de lecteurs informés)
 - 5 passages TV
 - 2 passages radio
 - 225 fans sur la page Facebook ouverte à l'occasion des journées portes ouvertes.

Relation avec les prestataires travaillant à l'étranger.

Lorsque que nous réalisons des projets en collaboration avec des sociétés travaillant à l'étranger et en particulier pour les objets publicitaires, nous sélectionnons des prestataires qui attestent que les conditions de travail sont respectueuses des individus.

Pour tous les textiles publicitaires en coton bio, seuls les produits pouvant apporter les garanties d'un commerce équitable et respectueux des critères sociaux sont retenus, comme Global Organic Textile standard (GOTS), Max Havelaar ou World Fair Trade Organization (WFTO).

Projet :

Une charte est en projet afin de définir les exigences relatives au respect des droits de l'homme dans nos relations avec les fournisseurs. Nous nous engageons à communiquer l'année prochaine sur le nombre de chartes signées

Environnement

- ***Principe 7:*** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
- ***Principe 8:*** Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- ***Principe 9:*** Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Promouvoir le développement durable et une filière blé-farine-pain responsable

1. La charte Alliance Durable

La communication de progrès 2012 faisait état de la création du label Alliance Durable® développé par Générale des Farines afin de promouvoir le développement durable dans la filière blé-farine-pain, dans le respect des volets environnement social et économique, de la matière première utilisée jusqu'aux emballages.

Rappel des engagements de la charte Alliance Durable® :

- L'utilisation de céréales et graines produites exclusivement en France,
- Et plus particulièrement pour le blé, l'utilisation de blé provenant de Culture Raisonnée Contrôlée®,
- La transformation du blé en farine effectuée sur le territoire français,
- L'utilisation d'emballages éco-conçus,
- Le soutien à des associations caritatives à travers une part du chiffre d'affaires des ventes de farines reversée par Générale des Farines, sur les produits sous marque Alliance Durable,
- La mise en vente de produits finis à un prix accessible aux consommateurs.

Tout produit de la filière (de la farine aux produits transformés) peut être référencé s'il respecte les critères précités.

Résultats :

- Deux marques bénéficient actuellement du label privé : la Bleuette® en boulangerie artisanale, et Malicia® pour les fournils des hypermarchés.
Par rapport à 2011, le volume de farine labellisée Alliance Durable en 2012 est en progression de 10,3%.

Projet :

- Dans le cadre de la charte Alliance Durable nous nous engageons à soutenir des associations contribuant au bien-être de notre société. Dans cette optique, nous souhaitons renforcer notre partenariat avec le Rire Médecin, et apporter davantage de soutien à l'association. Une animation sera donc organisée à la rentrée scolaire 2013 dans les boulangeries partenaires de la Bleuette, afin d'offrir encore plus de visites de clown dans les hôpitaux. Par cette opération inédite, l'objectif est d'augmenter d'au moins 25 % le montant du don annuel.

2. Contrat Agri-Ethique

Face au contexte de fluctuation des prix des céréales, et plus particulièrement du blé, la minoterie Girardeau fait partie des meuniers pionniers à adhérer au pacte Agri-Ethique, démarche initiée début 2013.

Le pacte repose sur des engagements réciproques et équitables entre les différents acteurs de la filière blé. Le cœur de la démarche, repose sur la mise en place de contrats pluriannuels de filière. Grâce à un prix fixe pérenne, tous les maillons de la filière s'affranchissent des fluctuations de marché, permettant de s'assurer visibilité, sécurité, et sérénité pour l'agriculteur comme pour les meuniers et les utilisateurs de farine. Ainsi ce procédé œuvre en faveur d'une répartition équitable de la valeur ajoutée.

Au-delà de cet engagement économique, le pacte repose aussi sur des engagements sociaux et environnementaux :

- La valorisation d'une agriculture locale, pour encourager les productions de proximité face à la mondialisation des marchés agricoles, et le maintien du tissu social en zone rurale de notre territoire.
- L'engagement de la part des agriculteurs signataires à mener au minimum une action innovante permettant un gain environnemental sur l'eau, l'air et/ou le sol.

3. Partie-prenante au groupe Développement durable de l'Association Nationale de la Meunerie française

En faisant partie du groupe « développement durable » de l'Association Nationale de la Meunerie Française, nous échangeons avec d'autres sociétés meunières sur des sujets d'intérêt collectif liés au développement durable, tels que les questions d'étiquetage environnemental.

Cette participation à ces réunions rentre dans le cadre d'une volonté d'amélioration continue.

4. Animations pédagogiques sur les enjeux du développement durable

Au-delà de l'intégration des problématiques de développement durable dans nos métiers, nous avons aussi à cœur d'avoir un rôle pédagogique vis-à-vis des consommateurs.

A ce titre, les boulangeries artisanales constituent un réseau privilégié de proximité pour communiquer et informer petits et grands, sur les enjeux du développement durable, en particulier dans le cadre de la filière blé-farine-pain.

Ainsi, une opération a été organisée en Avril 2013 dans les boulangeries partenaires de la baguette Bleuette avec pour devise « l'eau est précieuse, préservons-la! ».

L'objectif était aussi de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources en eau, un enjeu majeur du développement durable, surtout en 2013 déclarée année internationale de l'eau par l'ONU.

Pour participer, les enfants devaient retirer une feuille de participation dans les boulangeries participantes, colorier la maison de la famille « Ecol'eau » et inscrire une idée originale pour contribuer à préserver l'eau. Chaque enfant qui rapportait son dessin colorié à sa boulangerie, se voyait remettre son jeu de 7 familles Bleuette, dans lequel se trouve la famille Ecol'eau.

Ce jeu de 7 familles Bleuette a été créé pour aborder de façon simple et ludique les enjeux du développement durable (biodiversité, tri des déchets, solidarité,...), et découvrir les engagements des acteurs de la filière de la Bleuette.

Au fil des cartes du jeu de 7 familles Bleuette, les enfants retrouvent des gestes simples du quotidien qui contribuent à protéger la planète. Ils découvrent aussi les engagements responsables des agriculteurs, des meuniers, et des boulangers pour fabriquer la Bleuette, cette baguette respectueuse de la Terre et des Hommes, dans le respect de la charte Alliance Durable®.

Eco-conception :

En cohérence avec cette démarche responsable et respectueuse de l'environnement, le jeu de 7 familles Bleuette est éco-conçu et fabriqué en France (papier issu de forêts gérées durablement certifié FSC®, matières recyclables, colles sans solvants, encres à base végétale).

Résultats :

- ➔ Plus de 200 boulangeries en France ont relayé l'opération, et plus de 10 000 jeux de 7 familles Bleuette ont été offerts. Ainsi plus de 10 000 enfants ont pu être sensibilisés aux enjeux du développement durable, et partager ce jeu éducatif dans les cours d'école et en famille.
- ➔ Cette action a retenue l'attention du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et a été sélectionnée pour figurer au programme des manifestations de la semaine du développement durable 2013.

Gestion des déchets

- Une collecte de bouchons de bouteilles plastiques a été mise en place à l'initiative d'un salarié. Les bouchons collectés sont ensuite remis à une association pour leur permettre d'offrir des fauteuils roulants à des personnes handicapées.
- Afin de limiter les déchets de gobelets, l'utilisation de contenants non-jetables est préconisée en particulier pour le personnel sédentaire (mug, tasse, verre,...).

Résultats :

La consommation de gobelets a été réduite de plus de 16 % par rapport à l'année dernière.

Le calcul de la consommation de gobelet a été établi sur la période de Juillet à juin de l'année suivante, et à partir des indicateurs de stocks initial et final de la période et des commandes. (cf tableau ci-après)

	Juillet 2011-juin 2012		Juillet 2012 – juin 2013	
	Gobelet 20 cl	Gobelet 10 cl	Gobelet 20 cl	Gobelet 10 cl
Stock début	300	80	200	80
Stock fin	200	80	300	560
Commandes	1500	1120	1500	1360
Total de consommation	1600	1120	1400	880
	2720		2280	

Méthodologie : Seuls les lots de gobelets non entamés sont comptabilisés (un lot de gobelets contient 100 unités pour les 20 cl et 80 unités pour les 10 cl). Au moment du comptage des stocks, il y a au maximum un lot de chaque type de gobelet d'ouvert, soit un biais maximum possible de 180.

- Enfin, les piles usagées, ampoules sont récupérées pour être ensuite déposées dans des sites de collecte. Les cartouches d'encre utilisées sont quant à elles enlevées par la société Mondial Toner.

Gestion des envois

Le personnel a été sensibilisé pour affranchir les lettres au tarif « lettre verte ». Ce système d'affranchissement permet d'économiser 15 % de CO2 par rapport aux lettres prioritaires.

Plus de 60% du courrier est affranchi de la sorte.

Lutte contre la corruption

- **Principe 10** : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et de pots-de-vin.

- Une attention particulière est portée au respect de la législation. Ainsi cette année encore, pour les cadeaux d'entreprise nous sélectionnons des cadeaux ayant une utilité au niveau professionnel (ex : bloc note), ou à partager au sein de la société (ex : produits alimentaire du terroir).
- Par ailleurs, Générale des Farines s'engage à ne pas verser de pots-de-vin ni à travailler avec des sociétés dont les fonctionnements économiques semblent suspects.